

PROCES VERBAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, à huis clos, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22/01/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Pouvoirs : 0 Votants : 13

PRESENTS : PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, MOUSSON Anne-Marie, TILLEUL Sandrine, MOUTAT-FAUDEMERE Eliane, FORGE Laurine, LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, LAFOND Jérémy, MARQUES Françoise, PICHON Jocelyne, BUTET Ludovic.

ABSENTS EXCUSES : BADIN DE MONTJOYE Morgan, CHERON Yves.

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 4 Décembre 2020

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Françoise MARQUES

Panneaux de signalisation

Mr le Maire informe l'Assemblée que les panneaux pour la mise en sens unique de la rue du champ de foire sont posés.

Concernant ceux de la mise en priorité du carrefour de Beulat, ils seront installés dès que les conditions climatiques le permettront de façon à pouvoir réaliser le marquage au sol.

Radar pédagogique

Florian Laskowski commente les données enregistrées depuis la mi-décembre, très peu d'excès de vitesse.

Le radar sera déplacé et mis avant le lotissement de la Ville Gozet.

Maison PAQUET – Rue des Abattoirs

Mr Le Maire informe les membres présents qu'une transaction d'achat/vente est en cours de réalisation entre Lucien Paquet, propriétaire de la maison, et Thierry Schollhammer.

Maison Humanoa

Stéphane Beguin, gérant de cette structure, fait savoir que tous les travaux sont terminés et que les résidents peuvent être accueillis ; le personnel est recruté, quelques personnes sont inscrites.

Vu les conditions sanitaires, la date d'ouverture de l'établissement n'est, pour l'instant, pas programmée.

Compte-rendu de réunions

- Intervention de Jean-Claude Parnière : Agence d'attractivité

Création d'une mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage et aménagement rural pour permettre d'apporter une aide aux communes dans la réalisation de certains travaux (voirie, bâtiments), une cotisation supplémentaire sera demandée aux communes désirant adhérer.

- Intervention de Noël Paris : Mini tour Creusois

Une rencontre a eu lieu, en présence du maire, avec Christine Rouyat, présidente de l'union cycliste Boussaquine.

Si les conditions sanitaires le permettent, le tour est prévu le samedi 5 juin à Soumans.

Dès maintenant, il est nécessaire de chercher les commissaires, prévoir les repas, avec le restaurant, pour les bénévoles, enfin voir s'il est possible de prévoir une animation et demander aux associations Soumanaises de participer à cette journée.

- Intervention de Noël Paris : Transport à la demande

Une réunion a eu lieu avec les maires de l'ancienne communauté de communes afin de statuer sur le transport à la demande créé il y a quelques années.

Ce service représentait un coût important pour la Communauté de Communes Creuse Confluence qui ne veut pas reprendre cette compétence ; à charge pour chaque commune de continuer ou non d'assurer ce service.

L'Assemblée décide de ne pas prendre en charge ce service qui représenterait un coût important pour la commune.

- Intervention de Sandrine Tilleul : achat aspirateur

Présentation des différents devis ; l'achat se portera sur du matériel robuste.

- Intervention de Anne-Marie Mousson : ordures ménagères

Elle explique à l'Assemblée l'étude menée par la Communauté de Communes Creuse Confluence sur un échantillon d'une tonne de déchets ménagers. Cette étude consiste à trier afin de pouvoir analyser leur contenu et cibler les principaux axes d'amélioration suivant la répartition des flux recueillis et ainsi diminuer le volume des biodéchets.

Délibérations

1 – Mr Le Maire donne lecture du courrier du SDEC (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse) concernant la modification des statuts ; le comité syndical du SDEC a décidé d'intégrer la compétence « mobilités durables » afin de proposer aux collectivités qui le souhaiteront de lui transférer la compétence. Le SDEC pourrait ainsi poursuivre et achever le déploiement des IRVE (Infrastructures de Rechargement des Véhicules Electriques) en prenant en charge l'investissement et l'exploitation des infrastructures.

A ce jour, 19 bornes ont été placées en Creuse sur un objectif de 40.

A l'unanimité, les membres présents acceptent la modification des statuts.

Délibération n° 2021/01 portant sur la modification des statuts du SDEC.

2 – Mr Le Maire fait part du dossier transmis par la Préfecture de l'Allier concernant la demande d'enregistrement de l'installation classée GAEC Clément de Saint Palais pour l'extension de l'exploitation de l'élevage de volailles.

Configuration actuelle : 13 200 poulets de chair – 16 780 poules pondeuses.

Le projet porte sur une augmentation de 2 400 poulets de chair et 3 220 poules pondeuses supplémentaires pour atteindre un effectif total de 35 600 volailles.

Après en avoir délibéré, le vote des membres présents se détaille comme suit :

2 voix pour - 4 voix contre - 6 abstentions.

Délibération n° 2020/02 portant avis sur la demande d'enregistrement de l'installation classée des frères Clément de Saint-Palais.

3 – Mr Le Maire donne lecture de la lettre de Mr Le Maire de Verneiges sollicitant la commune de Soumans pour mettre à disposition un employé communal ainsi que le tracteur et la cureuse de fossés pour effectuer environ 3 km 500 de travaux.

Après en avoir délibéré et estimant que la commune de Verneiges ne dispose pas de matériel, un avis favorable est donné à l'unanimité des membres présents.

L'Assemblée fixe le prix de l'heure de travaux à 50 € (tarif comprenant le coût de revient d'un employé ainsi que le coût d'utilisation du matériel).

Une convention de mise à disposition sera signée entre les deux communes.

Délibération n° 2021/03 portant sur la mise à disposition des employés et du matériel à la commune de Verneiges.

Mr Le Maire informe l'Assemblée que les employés communaux alertent sur l'état de la cureuse de fossés qui nécessitera prochainement de grosses réparations.

L'achat de ce matériel peut prétendre à une subvention DETR de 40 %.

Des devis seront demandés rapidement.

Arrivé de Laurine Forges (n'a pas pris part au vote des précédentes délibérations).

4 – Afin d'équilibrer le budget et de réaliser les dernières écritures comptables, une augmentation de crédits au compte 65 pour 200 € pris sur le compte 61521 (terrain) est nécessaire. Accord de l'Assemblée.

Délibération n° 2021/04 portant sur une augmentation de crédits au compte 65.

5 – Mr Le Maire donne lecture de la lettre de Jacques Meilleroux demandant l'achat du cabanon du logement social rue des Amoureux. Avis défavorable du Conseil Municipal, cet élément est inclus dans le bail locatif de Rechad Wafa.

Point sur les dossiers DETR

Mr Le Maire rappelle que les deux dossiers de demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ont été déposés :

– Reprofilage des routes pour la somme de 163 533 € HT – subvention 40 %

– Travaux sur l'église (enduit, gouttière, coffret électrique des cloches) pour la somme de 25 519 € HT – subvention de 25 %.

Programme BOOST'COMMUNE 2020-2022

Mr La Maire rappelle le contenu du courrier du Conseil Départemental concernant la mise en place d'un nouveau dispositif d'accompagnement des territoires qui consiste à apporter un soutien en faveur de l'investissement des communes.

Les communes intéressées doivent présenter un programme prévisionnel d'investissement pour la période 2020-2022, le contrat doit être signé avant le 1^{er} avril. La dotation maximale pour la commune s'élève à 20 850 € pour un montant de travaux de 104 850 € HT soit subventionné à 20 %.

L'Assemblée décide d'établir le programme de la façon suivante et autorise Le Maire à signer le contrat avec Mme La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse :

- Reprofilage routes : 89 443.50 € HT (Beaulat/Bobenoire : 40 077.50 € HT - Bellefaye/Les Parents : 25 512.50 € HT - La Garde : 23 853.50 € HT).

- Travaux église : 25 519 € HT

Délibération n° 2021/05 autorisant le Maire à signer le contrat avec le Conseil Départemental et à établir le programme.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Compte-rendu des réunions

Intervention de Jean-Claude Parnière

Commission « environnement » :

- restitution de la voirie intercommunale à la commune : en 2016, certaines voiries communales reliant à chaque extrémité une route départementale avait fait l'objet d'un transfert à la Communauté de Communes du Pays de Boussac.

Creuse Confluence restitue toutes les voiries concernées ; le procès-verbal de restitution a été signé.

- restitution du chemin de randonnée : ce chemin n'obéit que partiellement aux critères retenus, inconvénients : beaucoup de routes, peu d'ombrage.

Commission « école »

Le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) a convié les maires des communes de Soumans, St Silvain-Bas-Le-Roc et Gouzon à une réunion d'information concernant la carte scolaire départementale.

Pour la rentrée prochaine, au vu des effectifs en augmentation sensible, la deuxième classe de Soumans, ouverte provisoirement à la rentrée 2020, sera créée et offerte au prochain mouvement du personnel à un enseignant titulaire.

En revanche, le directeur des services académiques a proposé la fermeture d'une classe à Saint-Sylvain-Bas-le-Roc et la suppression d'un poste à Gouzon. Le comité technique départemental statuera en mars prochain. D'ici cette date, les élus mobiliseront les enseignants, les parents d'élèves et la population afin que les moyens nécessaires soient budgétés pour un service public de l'Education Nationale de qualité. Les élus de Soumans sont solidaires de leurs collègues des communes concernées.

Pour information

Assainissement : Depuis le 1^{er} janvier, le contrôle est rendu obligatoire lors d'une vente pour toutes les maisons raccordées au tout à l'égout, coût 120 € (décision d'appliquer le même tarif que pour le contrôle des assainissements non collectifs).

BAR/TABAC/RESTAURANT

Mr Le Maire apporte quelques informations depuis l'ouverture du Tikki's.

Sophie Kovelmann a signé une convention avec la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) pour que les ouvriers du bâtiment puissent manger à l'intérieur du restaurant.

Elle propose des plats à emporter ainsi que des pizzas et autres, ce qui fonctionne assez bien.

Concernant les loyers, Mr Le Maire propose au Conseil Municipal d'attendre de nouvelles annonces gouvernementales avant de prendre des décisions quant au paiement ou non des loyers durant les restrictions administratives. Il est rappelé que le loyer du mois de janvier ne sera pas perçu.

Intervention de Noël Paris

Le syndicat Mixte Est-Creuse a fait une évaluation énergétique du restaurant et il en ressort que les points suivants seraient à améliorer :

- étanchéité des portes d'entrée

- remplacement des convecteurs électriques par des radiateurs à fonctions avancées (programmation, détection fenêtres ouvertes...).

Des devis seront établis.

Mr le Maire fait savoir que depuis la mise en place du couvre-feu, Patrice Revault (burgers) s'installe désormais le dimanche midi devant la salle des fêtes.

LOGEMENT DE L'ÉCOLE

Mr Le Maire confirme le départ de Bénédicte EMERY, locataire d'un des logements de l'école. Jocelyne Pichon et Noël Paris sont allés visiter le logement le 7/12 ; d'importants travaux sont à envisager notamment le changement des fenêtres.

Devis de Bruno Duchier de St Martinien : 2 193.90 € HT pour le changement des 3 fenêtres.

Une importante fuite au niveau de la baignoire a engendré la détérioration d'une partie du plafond de la salle des associations.

MAISON CHOLIN

Mr Le Maire rappelle que l'idée émise pour cette maison était de la transformer en annexe de la mairie, mais après réflexion, il serait plus judicieux d'aménager l'étage au-dessus de la mairie, lorsque les actuels locataires rejoindront leur maison, en construction, dans le quartier des Ouchettes.

Cette maison CHOLIN, pour des raisons techniques, ne pouvant accueillir une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles), sera réhabilitée pour la proposer à la location.

Des subventions seront demandées.

MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)

Mr Le Maire fait savoir qu'il a rencontré brièvement Philippe Malleret ; il paraît assez favorable de mettre son local en location afin d'accueillir une MAM.

PLAN DE RELANCE

Mr Le Maire informe les membres présents que l'Etat a débloqué des crédits dans le cadre du plan de relance et que les communes intéressées par ce plan doivent s'inscrire avant le 31 janvier. Les opportunités à saisir pour les communes concernent notamment la rénovation des bâtiments publics, des équipements sportifs et des bibliothèques et portent plus précisément sur la rénovation thermique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les travaux

- de changement des fenêtres au logement école
- de changement des fenêtres et l'isolation à la salle des associations
- le remplacement des radiateurs au restaurant
- le changement des fenêtres à la maison Cholin

Délibération n° 2021/06 portant sur les travaux pouvant bénéficier du plan de relance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le Président,
J.C. PARNIERE

La secrétaire,
Françoise MARQUES